

Une réponse à vos besoins à temps partiel

Les Groupements d'employeurs AGEPLA et IEP organisent l'emploi partagé pour les associations et toutes les structures de l'Économie Sociale et Solidaire dans le but de disposer de compétences techniques et spécifiques adaptées à leurs besoins.

Vous voulez recruter autrement ?

Le Groupement d'employeurs permet de vous offrir des compétences clés en fonction de votre besoin et de votre budget, tout en stabilisant et sécurisant un emploi. Il permet de réaliser à plusieurs ce que chacun ne peut développer seul.



Pour l'adhérent

- Écoute et analyse des besoins pérennes ou temporaires
 - Réalisation du recrutement
- Mise à disposition de salariés répondant aux besoins en compétences
 - Gestion administrative et fonction employeur assurées par le groupement
 - Suivi professionnel du salarié en collaboration avec la structure utilisatrice
 - Budget maîtrisé, avec une facturation mensuelle sur la base des heures travaillées



Pour le salarié

- Lieux de travail diversifiés avec un seul employeur
 - Possibilité d'un travail à temps partiel ou à temps complet
 - Logique d'emploi durable
- Coordination et sécurisation de l'emploi afin de bénéficier d'une stabilité
 - Un suivi du parcours professionnel avec un accès à la formation

Pour qui ?

Associations, coopératives, mutuelles, fondations, entrepreneurs de l'innovation sociale,...

Combien ça coûte ?

Adhésion
+ Facturation des heures de travail effectives

Qui dois-je contacter pour plus d'informations ?

AGEPLA

pour les associations et collectivités non fiscalisées à TVA :

02 28 03 07 71

06 45 40 34 32

contact@agepla.fr

<http://agepla.fr/>



IEP

pour toutes les autres structures de l'Économie Sociale et Solidaire :

07 82 95 79 96

contact@iep-ge.fr

<http://www.iep-ge.fr/>



2 bis Route de Clisson 44200 NANTES

Ligne 4, arrêt Clos Torreau